

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE
Séance du 5 novembre 2020

Liste d'émargement en archives à l'école

Le conseil d'école s'est réuni le jeudi 5 novembre 2020, à 18 h 00, à la salle Mélusine, 9 rue de Twistringén, à Bonnétable.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

RENTREE 2020

L'effectif total à ce jour est de 371 élèves (377 à la rentrée 2019). Il y a 122 enfants à l'école maternelle (121 à la rentrée 2019) et 249 à l'école élémentaire (256 à la rentrée 2019).

Les classes sont ainsi réparties :

					ULIS	TOTAL
Mme GARCIA	PS	15	MS	12		27
M. RAPICAULT	PS	13	MS	13		26
Mme LANDEAU	PS	15	MS	12		27
Mme BARROCHE	GS	21				21
Mme FARCY / M. LEFLOCH	GS	21				21
M. HUBERT	CP	25			1	26
Mme PISSOT	CP	16	CE1	6	1	23
Mme MEULEY	CE1	24			1	25
Mme VIALLE	CE1	12	CE2	8	1	21
Mme CORALLO	CE2	22				22
Mme FRÉTELLIÈRE	CE2	23				23
M. GAUDRÉ	CM1	15	CM2	10	2	27
Mme BERGER / M. LEFLOCH	CM1	15	CM2	11	2	28
Mme BOUGARD	CM1	14	CM2	11	2	27
Mme STRUGA	CM1	13	CM2	12	2	27

Les élèves de la classe ULIS école sont maintenant comptés dans leur classe d'inclusion.

Le directeur indique qu'il a reçu un courrier de la direction académique pour la prévision des effectifs. Il va solliciter les communes pour connaître le nombre d'élèves susceptibles d'être inscrits à la rentrée 2021. Une représentante de parents demande si une fermeture de classe est à craindre. Le directeur répond que cela dépendra des effectifs et que la direction académique tient compte également d'autres critères (catégories socioprofessionnelles des familles) pour les fermetures de classes.

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ÉCOLE

Suite à la décision du conseil d'école du 7 novembre 2019, le vote a eu lieu uniquement par correspondance jusqu'au vendredi après-midi 9 octobre. 518 parents étaient inscrits. Il y a eu 172 votants : 148 suffrages exprimés et 24 blancs ou nuls. Le taux de participation est stable : 33,20 % (32,30 % en 2019).

20 parents ont été élus : M. Ageorges Danny, Mme Avignon Manuella, Mme Dezère Graziella, Mme Grégoire Annabelle, Mme Jardin Noémie, Mme Jardin Séverine, Mme Leduc Narima, Mme Ménager Gwendoline, Mme Pineau Christelle, Mme Renouvel Jennnyfer, Mme Trouillet Stéphanie, Mme Védis Stéphanie, Mme Courcier Mathilde, Mme Rocher Géraldine, Mme Gidrol Magdaléna, Mme Hermann Dorothee, Mme Kianifard Géraldine (suppléante), Mme Drouet Isabelle (suppléante), Mme Ventribout Fanny (suppléante), M. Larédo Julien (suppléant).

Une adresse mail spécifique pour communiquer avec les parents d'élèves élus au conseil d'école existe :
parentselusecole72110@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Le conseil d'école en prend connaissance. Le directeur indique que l'article 2 **Fréquentation et obligation scolaire** doit être modifié afin de respecter le protocole sanitaire. Il propose d'ajouter le paragraphe suivant :

Les horaires des deux écoles pourront être modifiés en cours d'année afin de respecter le protocole sanitaire, sous réserve de l'accord de la Direction Académique. Les familles en seront averties.

M. le maire explique qu'afin de respecter au mieux le nouveau protocole sanitaire des écoles de novembre 2020

des modifications d'horaires doivent être faits pour accueillir tous les élèves à la restauration scolaire. Il propose de décaler provisoirement les horaires du midi des écoles Catherine Paysan :

- Ecole maternelle : 8 h 45 – **12 h 10** (au lieu de 12 h 00 précédemment) et **13 h 40** (au lieu de 13 h 30) – 16 h 15
- Ecole élémentaire : 9 h 00 – **12 h 25** (au lieu de 12 h 15 précédemment) et **13 h 55** (au lieu de 13 h 45) – 16 h 30

Le directeur indique que la demi-journée de classe ne peut pas dépasser 3 h 30 et qu'il doit y avoir au minimum 1 h 30 de pause méridienne.

M. le maire explique que la commune a créé en plus un nouveau point de restauration scolaire sur un autre site (Salle Mélusine) afin de pouvoir respecter l'accueil des élèves par classe dans la cantine.

Les membres du conseil d'école votent à l'unanimité cette modification des horaires.

Le protocole sanitaire impose également des changements pour l'accès aux écoles. Le paragraphe suivant est à supprimer : *Pour faciliter les sorties de l'après-midi, seules les familles ou assistantes maternelles des enfants de CP uniquement peuvent entrer dans la cour de l'école élémentaire pour récupérer leur enfant (ne pas dépasser le préau et laisser le passage pour les autres enfants).*

Le directeur propose de le remplacer par le paragraphe suivant :

En raison du protocole sanitaire de septembre 2020, les conditions d'accès aux écoles pour les parents sont modifiées :

- École, avenue de la Forêt : Les parents des enfants de Petite et Moyenne Sections peuvent les déposer à l'entrée de la classe le matin, les récupérer à la porte du couloir, le soir. Le midi, ils sont raccompagnés par les enseignants au portail, rue Pasteur. Les parents des enfants de Grande Section ne sont plus autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école. Ils restent tous à l'extérieur de l'école en respectant les marquages de distanciation. Seuls les enfants pourront entrer dans l'école.

- École, place d'Armes : L'accès à la partie pavée devant l'école n'est plus autorisé aux parents. Seuls les enfants pourront y passer pour entrer et sortir. L'accueil du matin est fait dans la classe par l'enseignant ou dans la cour pour les élèves dont les enseignants sont de surveillance. Les parents doivent rester à l'extérieur et ne sont plus autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école sauf raisons particulières (prises en charge, rendez-vous...).

Les participants au conseil d'école votent à l'unanimité le règlement intérieur de l'école avec ces modifications.

« Une charte de l'Internet » qui définit les droits, les responsabilités des élèves des classes élémentaires, les conditions d'accès aux postes informatiques ainsi que la charte de la laïcité seront distribuées aux familles des nouveaux inscrits avec le règlement de l'école.

Le directeur indique que le plan Vigipirate est maintenant au niveau urgence attentat. Il ne doit pas y avoir d'attroupements devant les écoles. Un contrôle visuel des sacs et une vérification de l'identité des personnes extérieures peuvent être faits, sous réserve de personnels suffisants.

ACTIONS MENÉES CETTE ANNÉE, DATES À RETENIR

Le 1^{er} septembre, la rentrée a eu lieu en musique pour les élèves des classes élémentaires, place d'Armes, grâce à la participation de professeurs de l'Ecole de Musique et de Danse de la CDC Maine Saosnois du site de Bonnétable. Le directeur les remercie pour cette animation.

Les séances de natation à la piscine Plein Soleil de la Ferté-Bernard, pour les classes de CP M. Hubert et CE1 Mme Meuley ont commencé le 21 septembre tous les lundis de 10 h 40 à 11 h 25. Elles se sont terminées le 12 octobre. Les deux premières séances (07 et 14/09) ont été annulées dans l'attente du protocole sanitaire qui devait être validé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Les deux dernières séances (02 et 09/11) ont été annulées également à cause du confinement mis en place à partir du 30/10, la piscine de la Ferté-Bernard étant fermée. Sauf annulation en raison d'un nouveau protocole sanitaire en 2021, les séances de natation pour les classes de CP-CE1 Mme Pissot et de CE1-CE2 Mme Vialle devraient commencer le 4 février 2021 et se terminer le 14 avril, tous les jeudis de 14 h 50 à 15 h 35. Celles pour la classe de GS Mme Barroche commenceraient le 22 avril et se termineraient le 24 juin, tous les jeudis de 9 h 45 à 10 h 25. Celles pour la classe de GS de Mme Farcy commenceraient le 23 avril et se termineraient le 25 juin, tous les vendredis de 14 h 55 à 15 h 35.

Les élèves de PS-MS, classes de Mmes Garcia, Landeau et de M. Rapicault sont allés assister au spectacle « Le plus petit cirk du bord du bout du monde » à la salle Saugonna de Mamers, le jeudi 8 octobre. Ceux de CP, classe M. Hubert, et CP-CE1 Mme Pissot, y sont allés le vendredi 9 octobre. Le transport a été payé par la CDC Maine Saosnois, les entrées par le reliquat de la subvention 2019-2020 de l'association de parents, l'APEB. Le directeur remercie cette association pour sa subvention pour l'année 2019-2020.

Les élèves de GS, classes de Mmes Barroche et Farcy, ont participé à une randonnée contée organisée par le Comité départemental USEP 72, le mardi 13 octobre, dans la forêt de Perseigne.

Plusieurs activités sont déjà prévues dans l'année. Elles pourraient être annulées suivant le protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là.

- Participation au « Prix des Incorruptibles » ;

- Projet musique pour les cinq classes maternelles avec une intervenante mise à disposition gratuitement par l'École de Musique et de Danse de la CDC Maine Saosnois dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC). Il est suspendu depuis la rentrée de novembre 2020 par la CDC suite à l'arrêté gouvernemental sur le confinement.
- Projet sur la nature pour les classes maternelles : Jardinage avec Mme Baltazart du jardin maraîcher bio « Fâne de légumes » pour une classe de GS, ainsi que visite au jardin potager de Bonnétable pour d'autres classes (déjà prévue en 2020 mais reportée) dans le cadre de l'éducation au développement durable ;
- Projets avec la bibliothèque intercommunale pour les classes maternelles et élémentaires dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) Ils sont suspendus depuis la rentrée de novembre 2020 par la CDC suite à l'arrêté gouvernemental sur le confinement.
- Séances de cinéma (annulées en novembre suite au confinement) pour les classes de GS, CP, CE1 dans le cadre des opérations « Maternelle et cinéma » et « Ecole et cinéma » dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) ;
- Projet théâtre pour les classes de CM1-CM2 et ULIS école dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC). Les enseignants remercient la Délégation Académique à l'éducation artistique et l'Action Culturelle (DAAC) du rectorat pour sa subvention de 2 750 € (550 € pour chacune des 5 classes concernées).
- Projet Espace Naturel Sensible sur les plantes, proposé par le conseil départemental, en collaboration avec la LPO, pour les classes de CP M. Hubert et ULIS école Mme Dodin. Une sortie à La Ferté-Bernard est normalement prévue.
- Rencontres sportives si maintenues dans le cadre du protocole sanitaire. Le cross Ouest-France, prévu en janvier 2021, est annulé.

Le projet compost, tri des déchets, avec le restaurant scolaire, dans le cadre de l'éducation au développement durable, est reporté pour l'instant, à cause des nouvelles règles du protocole de novembre 2020, pour la restauration scolaire.

D'autres sorties ou manifestations qui devaient avoir lieu en novembre ou décembre 2020 sont annulées :

- Lundi 2 novembre : animation préparatoire au spectacle « Gainsbourg for kids » pour les élèves des classes CE2, CM1 et CM2 ;
- Jeudi matin 5 novembre : spectacle « Gainsbourg for kids » pour les élèves des classes CE2, CM1 et CM2, à Mamers ;
- Jeudi matin 12 novembre : spectacle « Petite Rouge » pour tous les élèves des classes maternelles et de CP-CE1 Mme Pissot, à Mamers (initialement prévu en avril 2020 et déjà reporté à cause du confinement de mars 2020) ;
- Participation à la commémoration du 11 novembre ;
- Le marché de Noël des classes maternelles prévu le mardi 17 décembre est annulé.

Une représentante de parents estime que c'est dommage d'annuler le marché de Noël car cela rapportait de l'argent. Les enseignants répondent qu'ils en sont conscients mais que c'est difficile de s'investir si le marché ne peut finalement pas avoir lieu. Si le confinement est prolongé, cette manifestation ne sera pas autorisée.

La représentante de parents demande si un système de commandes pourrait être mis en place. Les enseignants répondent qu'il manquerait déjà toutes les réalisations qui se mangeaient (gâteaux, pains d'épice...). La vente de calendriers aura, par contre, bien lieu.

• Dates à retenir cette année (sous réserve du protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là)

Maternelle :

- Mars 2021 : fête du court métrage organisée par le service culturel de la CDC Maine Saosnois ;
- Jeudi après-midi 25 mars : spectacle « Tik Tak Tok » au complexe culturel Atlantis de Saint-Cosme-en-Vairais pour les classes de GS Mmes Barroche et Farcy. Le transport sera payé par la CDC Maine Saosnois, les entrées par le reliquat de la subvention 2019-2020 de l'APEB.
- Samedi 29 mai : fête de l'école maternelle (sous réserve)
- Un spectacle pourrait être présenté par les classes maternelles dans le cadre du projet musique (sous réserve).

Élémentaire :

- Mars : fête du court métrage organisé par le service culturel de la CDC Maine Saosnois ;
- Jeudi après-midi 25 mars : spectacle « Tik Tak Tok » au complexe culturel Atlantis de Saint-Cosme-en-Vairais pour les classes de CE1 Mme Meuley et de CE1-CE2 Mme Vialle. Le transport sera payé par la CDC Maine Saosnois, les entrées par le reliquat de la subvention 2019-2020 de l'APEB.
- Participation à la commémoration du 8 mai.
- Des sorties pédagogiques à partir des projets de classes et en fonction des financements disponibles pourraient avoir lieu suivant le protocole sanitaire.
- Une représentation théâtrale par les classes de CM1-CM2 et Uli école pourrait avoir lieu en juin 2021 dans le cadre du projet théâtre (sous réserve).
- Mardi 29 juin : concert de fin d'année des classes élémentaires (sous réserve)

Le directeur remercie la CDC Maine Saosnois pour la mise à disposition de l'intervenante musique à l'école maternelle, pour

le financement d'un transport par classe pour les spectacles qu'elle organise.

Association de Parents des Ecoles de Bonnétable :

- Dimanche 2 mai : la Bonn'rando (sous réserve) - Dimanche 23 mai 2021 : bric-à-brac (sous réserve).

BILANS OCCE et USEP

Le directeur présente le bilan des comptes au 31 août 2020 :

Coopérative OCCE (classes élémentaires) : Crédit Mutuel 17 626,86 €, Caisse 3,46 €, total Actif 17 630,32 €, excédent de 4 808,37 €

Association USEP (classes maternelles) : Crédit Mutuel 10 464,38 €, livret 5 205,53 €, total Actif 15 669,91 €, excédent de 3 832,01 €

Les comptes sont consultables au bureau des deux écoles, il suffit d'en faire la demande auprès du directeur.

L'assemblée générale de l'association USEP, initialement prévue le vendredi 20 novembre, est reportée. Elle se fera peut-être en visioconférence.

Une représentante de parents demande qui est membre de ces associations. Le directeur explique que l'Union Sportive de l'Ecole Primaire de Bonnétable (USEP) est une association loi 1901, qui gère les activités et l'argent des classes maternelles. Les familles ayant payé la cotisation en sont membres. La présidente est Mme Landeau. Les classes élémentaires sont affiliées à l'Office Central de la Coopération à l'école (OCCE) dont le siège départemental est au Mans. Cela permet de gérer les activités et l'argent des classes élémentaires. Les familles ayant payé la cotisation en sont membres.

QUESTIONS DIVERSES

Le directeur présente les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) « Attentat – intrusion » et « Risques majeurs » actualisés pour chacune des deux écoles. Lors des diagnostics de mise en sûreté réalisés en octobre 2018 avec le référent gendarmerie du secteur et le maire adjoint en charge des travaux, des préconisations avaient été faites (installation d'un visiophone avec une serrure avec une gâche électrique sur le portail en bois du porche de l'école élémentaire, construction d'un mur pour remplacer le grillage, côté impasse rue Brombacher...). Elles restent à réaliser sauf le signal d'alarme pour l'intrusion et le confinement qui a été installé dans les deux écoles. La note d'information concernant la conduite à tenir a été distribuée aux familles avant les exercices. Un exercice intrusion a eu lieu le jeudi matin 15 octobre pour les classes élémentaires et maternelles. Ils se sont déroulés dans le calme. Mme Chartrain, Maire-adjointe, et M. Gaborieau, référent sécurité de la gendarmerie, étaient présents. Les enseignants ont pu constater que le signal n'était pas suffisamment audible dans tous les bâtiments (élémentaire et maternelle). Le directeur demande que le volume du signal soit augmenté ou que des haut-parleurs supplémentaires soient installés.

M. le maire répond que la société qui a installé le matériel va être contactée pour voir ce qui peut être fait mais il pense que le volume sonore est déjà au maximum, au moins pour le site élémentaire.

Le directeur remercie la municipalité pour l'achat de deux ordinateurs portables et de deux vidéoprojecteurs interactifs (VPI) pour deux classes de CM1-CM2 qui n'étaient pas équipées, ainsi que pour l'achat de quatre ordinateurs pour remplacer les plus anciens d'autres classes. Il demande de poursuivre l'équipement en VPI pour les autres classes élémentaires.

Les enseignants de classes maternelles souhaitent également l'achat de matériel de motricité. Une liste sera communiquée à la municipalité.

Questions des représentants des parents :

Concernant la sécurité devant l'école à l'entrée et à la sortie. Les enfants sortent en cherchant du regard leurs parents éparpillés, pour essayer de respecter la distanciation sociale. Les enfants se précipitent et peuvent traverser au milieu des voitures qui roulent avec des parents qui récupèrent leurs enfants en restant dans leur voiture, circulant sur la voie devant l'école, pour ne pas avoir à stationner et en descendre. Au-delà de l'aspect sécurité routière, le fait qu'il y ait beaucoup de monde fait que des enfants sortent du périmètre pavé avec les barrières pour chercher leurs parents et marchent au milieu de tous. C'est dangereux, notamment pour les plus jeunes d'entre eux. Quelle solution pourrait être envisagée ?

Les représentants de parents expliquent que c'est un problème récurrent en conseil d'école. Ils savent déjà qu'un accès par la rue Brombacher n'est pas possible en raison des cars et qu'une sortie avec horaires décalés pose problème pour les parents de plusieurs enfants. Peut-être serait-il envisageable d'utiliser l'esplanade piétonne près de la salle de musique (qui donne accès au parking) pour désengorger le trottoir de l'école ? Les petites classes pourraient ainsi être accompagnées par leur enseignant sur cet espace plus sécurisé.

Le directeur répond qu'il n'est pas favorable à cette solution. En effet, si les parents sont en retard et retrouvent leurs enfants seuls sur le parking, cela risque de provoquer des conflits. Il rappelle que les enseignants des classes élémentaires doivent accompagner les enfants à la sortie de l'école dans la limite des locaux de l'enceinte scolaire. Certains assurent ensuite les activités pédagogiques complémentaires. Ils n'ont pas l'obligation d'attendre les parents pour leur confier leur enfant comme pour les classes maternelles, même s'ils attendent souvent dans la plupart des cas.

M. le maire n'y est pas favorable non plus car cette zone n'est pas sécurisée par des barrières comme la partie pavée

devant l'école.

Les représentants de parents indiquent aussi que les parents doivent respecter les règles du protocole : un seul parent pour venir chercher son enfant, ne pas stationner même à pied devant l'école pour faciliter le flux. Il ne sert à rien de venir à 2 ou 3 et d'être plantés devant la barrière sans masque. Ce sont les mêmes personnes tous les jours, sans oublier ceux qui ne mettent pas leur masque correctement... Peut-être que des remontrances sont à envisager, c'est malheureux d'en arriver là.

Une représentante de parents propose qu'un employé municipal soit présent pour faire traverser les enfants sur le passage piéton et empêcher les voitures de passer. Le directeur ajoute que les enseignants voulaient faire la même proposition à la mairie ou qu'il pourrait être envisagé de mettre un plot amovible au bout de la rue qui monterait et descendrait aux heures d'entrée et de sortie de l'école comme cela se fait dans certaines communes.

M. le maire répond que la municipalité n'est pas restée sans rien faire concernant la sécurisation de la sortie de l'école primaire. Il y a eu des aménagements : une barrière a été mise devant l'école, une zone pavée a été créée. La pose d'un plot amovible a été envisagée lors de la réfection de la place mais cette solution a été écartée car cela pourrait repousser les problèmes de circulation et de stationnement dans la rue Saint Nicolas. Par ailleurs, cela a un coût important.

Une représentante de parents demande si on pourrait, provisoirement, mettre une barrière à l'entrée de la rue pour tester cette solution. M. le maire répond qu'il faut d'abord voir cela avec la gendarmerie pour avoir les autorisations et qu'il n'y est pas favorable pour les problèmes de circulation et de stationnement dans la rue Saint Nicolas que cela pourrait créer comme évoqués précédemment.

Une représentante de parents demande si le policier intercommunal pourrait être plus souvent présent à la sortie de l'école.

M. le maire répond que c'est un agent intercommunal, qui n'intervient pas uniquement sur la commune de Bonnétable mais sur celles de la communauté de communes. Il explique que, sauf urgence, le policier intercommunal passe tous les jours devant les écoles (école maternelle, école élémentaire, école privée). Concernant l'utilisation d'un employé municipal en plus pour la sortie de l'école, ce n'est pas possible. La municipalité est à flux tendu. Deux personnes supplémentaires ont déjà été recrutées pour faire respecter le protocole sur le temps de restauration scolaire. La mairie doit même faire appel à des élus pour remplacer le personnel en cas d'absence. Pour la personne pour faire traverser les enfants à la sortie de l'école, la municipalité réfléchit à faire appel à des bénévoles. M. le maire propose de faire passer un mot pour demander s'il y a des parents volontaires. Une représentante de parents pense qu'il risque de ne pas y en avoir car ce sont toujours les mêmes personnes qui s'investissent dans la vie des communes (dans les associations).

Une représentante de parents regrette que les parents s'agglutinent au ras des barrières. Cela gêne le passage des enfants. La question est posée d'autoriser à nouveau les parents à entrer sur la partie pavée pour éviter cela. Les membres du conseil d'école ne pensent pas que cela facilitera la sortie. Au contraire, on retrouvera les mêmes embouteillages qu'avant. Une enseignante indique que, malgré tout, la sortie est quand même plus fluide et plus pratique que lorsque les parents attendaient sous le porche.

Une représentante de parents explique que des voitures stationnent régulièrement sur le « triangle » au bout du parking au fond de la place, côté école de musique. M. le maire répond qu'il serait possible d'y mettre des barrières.

Restaurant scolaire maternelle : il y a une sorte de "code de bonne conduite" à la cantine. Les enfants sont récompensés en fin de semaine par une image. Nous voudrions savoir si cela concerne le comportement, le fait de bien manger (proprement, goûter à tout) ou les deux. C'est plutôt une bonne initiative et en tant que parents, nous avons peu de retours sur la manière dont nos enfants mangent (quantité...). Ce serait bien de savoir pourquoi ils n'ont pas d'image afin de retravailler cela avec eux à la maison. Ils ne sont pas tous capables de le dire.

M. le maire répond que cela a été mis en place le 28 septembre par les personnels de surveillance et de restauration scolaire, suite à plusieurs remarques : enfants qui passent sous la table, qui lancent leur serviette... Ils avaient aussi constaté que les assiettes restaient parfois pleines. Chaque enfant voit tous les jours s'il a un point vert ou un point rouge. S'il a trois points verts dans la semaine, il reçoit une image le vendredi. Les personnels se concertent tous les jours pour voir le comportement des enfants et juger s'il doit avoir un point vert ou un point rouge. Cela allie un bon comportement à table et avoir pris un bon repas (Je mange tout ou, au moins, je fais l'effort de goûter). Les enfants qui ont un point rouge ne sont pas punis mais une explication orale leur est donnée. Avec le recul, les personnels ont remarqué des améliorations. Cela ne concerne que les enfants de GS. Ils sont en train de préparer un document à destination des parents pour leur expliquer le fonctionnement de ce système.

Les représentants de parents pensent que ce système de récompense est une bonne idée. Le document permettra à tous les parents d'en comprendre le fonctionnement.

Un représentant de parents est néanmoins surpris de ce mode de « notation » (notamment sur la façon dont l'enfant a mangé). M. le maire répond que cela se fait dans la bienveillance, qu'il ne s'agit pas d'obliger l'enfant à tout manger mais au moins à goûter à ce qui lui est proposé.

D'autre part le permis à points est-il toujours en vigueur à l'élémentaire, sous quelle forme ?

Le directeur répond que l'utilisation du passeport élève a été suspendue sur le temps scolaire. En effet, les enfants avaient

différents droits supplémentaires en fonction de leur nombre de points (accès à la bibliothèque, jeux de société, pendant les récréations...). Cela n'est plus possible pour limiter le brassage des élèves de différentes classes.

Par contre, le passeport élève va continuer d'être utilisé sur le temps de la pause méridienne (restauration scolaire).

Protocole sanitaire : Les repas des classes de CM sont « délocalisés » à la salle Mélusine, faute de place avec le nouveau protocole, en est-il de même pour les élèves de l'école privée ?

M. le maire répond que le restaurant scolaire accueille les enfants de l'école publique et de l'école privée. C'est un lieu municipal qui n'appartient pas seulement à l'école publique. La question ne se poserait pas si la restauration avait lieu dans un lieu extérieur à l'école. Les enfants de l'école privée repartent vers 12 h 20, donc pas de contact entre les deux écoles. Le problème concerne le nettoyage du restaurant scolaire entre les groupes. Même sans les enfants de l'école privée, il n'y aurait pas le temps de faire passer tous les élèves en une heure trente. La municipalité a donc demandé à la direction académique de décaler les horaires de dix minutes le midi. Elle a décidé d'emmener les élèves les plus grands (CM1-CM2) manger à la salle Mélusine (ERP validé par la Direction Départementale des Services Vétérinaires). Au premier confinement, les enfants de l'école privée mangeaient à la mairie mais cela a été refusé cette fois-ci. La seule solution était la salle Mélusine. Il n'était pas possible que les enfants de l'école privée (avec des maternelles) se déplacent jusqu'à cette salle trop éloignée. Six personnes supplémentaires de la mairie sont nécessaires pour ces déplacements et la gestion sur place (quatre classes sont accueillies à la salle Mélusine).

Une représentante de parents demande pourquoi le repas n'est pas possible à la maison des associations. M. le maire répond que les locaux ne sont plus aux normes. À la salle Mélusine, le personnel peut utiliser les installations de la cuisine (vaisselle, four, lave-vaisselle...)

Un autre problème est évoqué : les enfants qui mangent à la salle Mélusine n'ont pas le temps de jouer car ils en repartent à 13 h 35. M. le maire répond qu'ils ne peuvent pas revenir jouer sur la cour de l'école pour des questions de place mais qu'ils jouent à côté de la salle Mélusine. Un espace a été aménagé.

Une représentante de parents dit qu'il faut que, selon le protocole, les enfants doivent toujours avoir les mêmes voisins, ce qui n'est pas le cas. Elle dit aussi avoir été choquée parce que les animateurs ont fait des photos des tables. De quel droit ? Ne serait-ce pas plus simple d'utiliser un crayon et un papier pour faire le plan des tables ?

M. le maire répond que c'est pour savoir comment sont placés les enfants s'il y a un cas positif à la Covid-19 et tracer plus facilement les contacts car les enfants enlèvent leur masque quand ils mangent.

Une enseignante ajoute que c'est quand même plus rapide en prenant des photos.

M le maire explique que l'objectif, c'est de respecter au mieux le protocole, de pouvoir réagir le plus rapidement possible en cas de problème. Il faut gérer dans l'urgence.

Une enseignante demande si la salle de restauration scolaire est aérée entre chaque service.

M le maire répond qu'il va se renseigner.

Le protocole implique un non-brassage des élèves : Qu'en est-il pour l'accueil périscolaire pour lequel aucune précision n'a été apportée à ce jour ?

M. le maire répond qu'il est impossible de faire autant de groupes que de classes (onze) à l'école élémentaire pendant l'accueil périscolaire. Les animateurs essaient d'appliquer au mieux le protocole : masques, désinfection des mains.

Le protocole indique que le non-brassage doit être limité quand cela est possible. À la maternelle, c'est plus simple.

Un représentant de parents s'interroge sur l'utilité du port du masque à l'école pour les enfants.

Le directeur répond que ce n'est pas à lui de décider si le port du masque est utile ou non, qu'il doit appliquer les règles du protocole sanitaire pendant le temps scolaire.

Une représentante de parents demande s'il serait possible d'afficher, à un autre endroit, les informations (menus...) qui sont sous le porche. Le directeur répond que cela va être fait.

Le conseil d'école du 2^e trimestre aura lieu le lundi 29 mars 2021 à 18 h 00, celui du 3^e trimestre, le mardi 15 juin, sous réserve du protocole sanitaire en place à ces dates.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

À Bonnétable, le 5 novembre 2020.

Le directeur : P. Royer



Copie transmise à :

- Monsieur le maire de Bonnétable ;
- Madame la maire-adjointe ;
- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves ;
- Mesdames et Messieurs les membres du RASED ;
- Mesdames, Messieurs les membres de l'équipe enseignante.

Affichage aux deux écoles